



## Cour d'appel et conclusions

Par **kako**, le **24/03/2015** à **18:26**

Bonjour,

Je me permets de revenir vers vous, car l'avocat de mon ex employeur a fait appel du jugement rendu par les CPH de Paris concernant le délai de clause de non concurrence non respecté.

L'avocate n'a pas transmise ses conclusions à mon avocat, sous prétexte qu'elle n'a pas "soit disant" reçu la convocation de la CA de Paris!!! ce qui nous a pas permis de communiquer nos conclusions. L'audience a lieu demain et mon avocat va demander la radiation pure et simple de l'appel car pour lui sa consoeur a abusé de la situation.

Pensez-vous que le ou la Juge acceptera la radiation en notre faveur plutôt que le report comme le souhaite sa consoeur. Merci pour votre réponse. Cdlt Katia

Par **P.M.**, le **24/03/2015** à **19:15**

Bonjour,

Je n'en sais rien et de toute façon, vous n'aurez pas longtemps à attendre si l'audience a lieu demain mais il est curieux que si la partie adverse n'a pas reçu la convocation elle s'y présente...

Par **kako**, le **24/03/2015** à **19:53**

Vous avez raison j'aurai la réponse demain. Merci pour votre réponse. Cdlt.